

Pourquoi partir ?

- Réaliser un séjour **d'études** ou un **stage** à l'étranger
- Ouverture vers d'autres cultures, traditions juridiques et politiques
- Perfectionner la maîtrise d'une **langue étrangère**
- Constitution de **réseaux internationaux** (particulièrement apprécié sur le marché du travail)

A quel moment de son cursus universitaire partir à l'étranger ?

En séjour d'études :

➤ Dès la L2

Il est toutefois **fortement déconseillé de partir au 1^{er} semestre de la L3** en raison de la nécessité de fournir assez tôt dans l'année un relevé de notes pour la sélection en Master.

Il convient aussi de choisir la période de séjour en fonction du type de formation et de spécialisation.

➤ Si départ en **Master** ou dans le cadre **du double-diplôme** : accord préalable obligatoire du responsable du diplôme.

En stage à l'étranger :

➤ Privilégier plutôt le **2nd semestre du Master 2** prévoyant une période de stage obligatoire.

Le principe du programme d'échange Erasmus +

En cas de **séjour d'études** :

- Vous restez **inscrits** à l'UPJV

- Vous continuez de préparer la validation de votre diplôme **français**

Obtention de **crédits** (ECTS) acquis à l'étranger et validés en France + **Transcription** des notes à l'issue du séjour d'études

- Cas particulier de co-diplomation en droit : **Cardiff** (réservé en priorité au double diplôme, conditions de sélection particulières)

Contactez **Mme Isabelle Muller Quoy** en charge de la sélection :

isabelle.muller@u-picardie.fr

Comment partir ?

Conditions de départ

- Un séjour à l'étranger suppose une préparation d'environ 1 an avant le départ (choix de la destination, modalités d'obtention d'une bourse, préparation du programme de cours etc...)
- Attention à bien vérifier la langue d'enseignement dans la ou les universités de son choix !
- Le départ est soumis à une procédure de sélection fondée sur les résultats universitaires, sur la motivation, sur des tests de langues notamment. (Maison des langues)
- Dans le dossier de candidature ERASMUS, indiquez, par ordre de préférence, dans quelle université vous souhaitez partir : 3 vœux
- Dossier de candidature à restituer au Bureau des Masters. Remise avant fin janvier de l'année précédent le départ.

Autres programmes d'échanges internationaux

Pour connaître tous les programmes d'échanges s'adresser à la DRI et/ou consulter le site de la DRI de l'UPJV

- ISEP : International Student Exchange Programs

Partir aux USA : www.isep.org

- BCI (ex-CREPUQ) : Bureau de coopération Interuniversitaire

Partir au Québec : <https://echanges-etudiants.bci-qc.ca>

- Partir ailleurs avec les accords bilatéraux

S'adresser à la DRI pour le retrait et le dépôt des dossiers

Calendrier

Automne
Retrait des dossiers



Hiver :
Retour des dossiers :
- Pour un départ Erasmus, retour le fin **janvier** au Bureau des Masters de l'UFR
- Pour un départ ISEP, retour **courant janvier** à la DRI
(voir directement avec la DRI)
- Pour un départ BCI, retour **en février/mars** à la DRI
(voir directement avec la DRI)



Au printemps :
Pour les départs en Erasmus :
Début mars :
Liste des candidats admis au départ ET réunion obligatoire pour les admis
Fin mars/début avril :
Rédaction du contrat pédagogique ET remise des dossiers à la DRI pour les départs au 1^{er} et 2nd semestre
Pour les départs ISEP et BCI ou autres :
Voir directement avec la DRI

Avant le départ

- Perfectionner sa maîtrise des langues étrangères

Maison des Langues

- Prise de contacts anciens étudiants Erasmus, étudiants Cardiff, autres associations...
- Financement : bourses
- Logement

A l'arrivée

- Possibilité de modification des programmes, nécessité de rectifier le contrat pédagogique
- Eventuelle prolongation de 6 mois à un an, voire un an et demi sous réserve de l'accord du responsable pédagogique

Retour

- Validation des notes obtenues à l'étranger via un tableau de concordance.
- 9/10 ou un A n'est pas équivalent à 18/20.

Plusieurs critères sont pris en compte au regard de l'université d'accueil (volume horaire, credits ECTS, public étudiant)

- Inclusion des résultats obtenus pour valider le master empêche le titre de major de promotion.

Programmes de mobilité hors partenariats UPJV

Focus sur les bourses Fulbright de la commission franco-américaine

- Le programme soutient des étudiants français souhaitant débiter un parcours diplômant aux Etats-Unis de niveau Master ou Doctorat
- Départ à partir du 1^{er} août
- Bourse de 30 000 \$ pour une année académique
- Nombre de bourses : 6 à 12 (variable)

Se renseigner sur le site : <https://fulbright-france.org>

Conditions pour partir en stage

En Europe avec Erasmus +

- être inscrit à l'UPJV, de la L2 au doctorat
- réaliser votre stage dans une institution publique ou privée localisée dans l'un des 33 pays européens participant au programme Erasmus+ (hors institutions européennes ou institutions publiques nationales telles que les ambassades ou consulats, et les organisations gérant les programmes européens)
- faire votre stage sous couvert d'une convention de stage signée par toutes les parties et validée par votre coordinateur pédagogique au sein de votre UFR
- faire un stage d'une durée comprise entre 2 et 12 mois, se terminant au plus tard le 30 septembre de l'année en cours
- la convention de stage signée des 3 parties (UPJV – Organisme d'accueil et vous) fera l'objet d'une reconnaissance académique et donnera lieu à des crédits ECTS dans le cadre de votre cursus.

Hors Europe :

Vous pouvez également effectuer votre stage hors Europe, aux mêmes conditions et selon la même procédure mentionnées dans la rubrique "Faire un stage en Europe avec Erasmus+".

Aide à la recherche de stage

- La Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle de l'UPJV peut vous aider dans votre recherche de stage en Europe et met à votre disposition, dans votre ENT, la Plateforme Stages-Emplois, un outil précieux qui vous permettra d'établir vos conventions et de rechercher un stage.
- Pour plus d'informations : <https://www.u-picardie.fr/orientation-et-insertion/stages/>

Financement de la mobilité en stage

Une fois la convention validée par votre responsable pédagogique, rendez-vous à la Direction des Relations Internationales pour constituer une demande d'aide financière à la mobilité :

- Bourse Erasmus+/Stage pour l'Union Européenne (hors institutions et organisations de l'UE - comme les Agences nationales Erasmus+)
- Bourse AMI du Ministère (Europe et hors Europe)
- Bourse Mermoz du Conseil régional (Europe et hors Europe)

Informations complémentaires

UFR Droit et Sc. Pol.

Responsable pédagogique

valeria.ilieva@u-picardie.fr

Responsable administrative

nathalie.chenuaud@u-picardie.fr

La direction des relations
internationales :

03 22 82 59 65

olga.sekane@u-picardie.fr

dri@u-picardie.fr

Sur place : 11 rue des
francs-mûriers

Lundi au vendredi de 8h30
à 12h15 et de 13h45 à
16h15.

La direction de l'orientation
et de l'insertion
professionnelle :

03 22 80 81 39

doip@u-picardie.fr

Sur place : 10, rue Frédéric
Petit.